

RÉGIE INTERMUNICIPALE DU COMTÉ DE BEAUCE-SUD

RAPPORT ANNUEL 2004

La Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud a été créée le 14 février 1981. Son mandat est la gestion des matières résiduelles sur une partie du territoire de la MRC Beauce Sartigan (14 municipalités membres et 01 municipalité cliente) ainsi que sur une partie du territoire de la MRC des Etchemins (3 municipalités membres). La Régie dessert une population estimée à 53 234 personnes.

BUDGET 2004

Les prévisions budgétaires pour l'année 2004 ont été établies à 2 790 085.24 \$ dollars en hausse de 5% par rapport à l'année 2003. L'année s'est terminée par un surplus des revenus sur les dépenses de l'ordre de 416 716.00 \$ dollars s'expliquant en partie comme suit :

- revenus : 95 038.00 \$ dollars de plus que prévu;
- dépenses de fonctionnement : 253 551.00 \$ dollars de moins que prévue;
- activités financières : 63 873.00 \$ dollars de moins que prévue.

RÉUNIONS ET REPRÉSENTATIONS DIVERSES

Les membres du conseil d'administration se sont réunis en assemblée régulière onze (11) fois et une (1) fois en assemblée spéciale.

De plus quarante-sept (47) réunions, comités de travail, ou rencontres diverses ont été tenus incluant les rencontres pour le plan de gestion des matières résiduelles et pour la construction de la déchetterie et du siège social, auxquelles assistait au moins un (1) représentant du conseil d'administration.

RÉCUPÉRATION

La Régie a signé le 03 avril 2003 avec Services Sanitaire Denis Fortier Inc. un contrat d'une durée de sept (7) ans pour faire effectuer la collecte, le transport, le tri et le conditionnement des matières recyclables sur le territoire qu'elle dessert.

Cette collecte pêle-mêle est faite au deux (2) semaines au moyen de bacs d'une capacité de 360 litres ou au moyen de conteneurs d'une capacité variant entre deux (2) et neuf (9) verges cubes pour les multi-logements et les industries, commerces et institutions (ICI). La majorité de ces conteneurs sont vidangés une fois/semaine. On peut placer dans ces bacs et/ou conteneurs les matières suivantes :

- Papier et carton;
- Contenants en métal;
- Contenants en verre;
- Contenants en plastique rigide numérotés de 1 à 7 inclusivement.

Au total, cette collecte a permis de récupérer 4 960.28 tonnes métriques de matières comparativement à 4 060.61 tonnes métriques en 2003, soit 899.67 tonnes métriques de plus ou une augmentation de 22.16%. (Noter que pour la période comprise entre janvier 2003 et mai 2003 inclusivement, la collecte était effectuée majoritairement au moyen de bacs d'une capacité de 64 litres par Service Matrec Inc.)

La dépense nette pour cette activité (collecte – transport) en 2003, incluant 1/7 du coût des bacs de récupération de 360 litres s'est élevée à 824 743.58 \$ dollars pour un prix de revient de 166.26 \$ dollars la tonne métrique (170.64 \$ dollars en 2003).

Au 31 décembre 2004, il y avait sur le territoire que dessert la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud :

- 20 396 bacs de 360 litres;
- 282 conteneurs d'une capacité de 2 verges cubes;
- 80 conteneurs d'une capacité de 4 verges cubes;
- 46 conteneurs d'une capacité de 6 verges cubes;
- 34 conteneurs d'une capacité de 8 verges cubes;
- 43 conteneurs d'une capacité de 9 verges cubes.

En juin 2004, il fut chargé à l'entrepreneur un montant de 2 493.60 \$ dollars en ristourne et ce, conformément à sa soumission (excédent de tonnage par rapport aux prévisions).

RÉCUPÉRATION DES ARBRES DE NOËL

Conformément au mandat que vous m'avez confié par la résolution #2915-03 adoptée le 18 septembre 2003, nous avons procédé en janvier 2004 à la collecte des arbres de Noël dans les différentes municipalités où des dépôts avaient été identifiés.

Le transport a été effectué par Transport Rolland Gauthier de Saint-Théophile au coût de 55.00 \$ dollars l'heure. Il était accompagné de Monsieur Jean-Claude Fortin, journalier. Le ramassage a duré 19h15 pour un déboursé net de 1 084.30 \$ dollars.

Tous les arbres ont été acheminés chez Monsieur Jean-Pierre Mathieu, 465, rang 6, Saint-Benoît Lâbre où ils ont été transformés en huiles essentielles.

La collecte a nécessité quatre (4) voyages de camion semi-remorque. On estime à 6.19 tonnes métriques le nombre de sapins récupérés dans les dépôts.

La Ville de Saint-Georges pour sa part, a effectué deux (2) collectes porte-à-porte sur l'ensemble de son territoire. Ces collectes ont permis de détourner 25.39 tonnes métriques de matières. Les arbres ont été acheminés chez Monsieur Jean-Pierre Mathieu.

Outre la Ville de Saint-Georges, quatre (4) municipalités n'avaient pas de dépôt. Ces municipalités sont Saint-Benoît Lâbre, Lac Poulin, Saint-Hilaire de Dorset et Saint-René.

En résumé, on a détourné 31.58 tonnes métriques de matières ou 4 637 arbres. (4 637 x 6.81 kg chacun).

RÉCUPÉRATION DES FEUILLES MORTES

Pour la cinquième année, la Régie a organisé une collecte des feuilles mortes sur son territoire. Certaines municipalités ont effectué une collecte porte-à-porte et d'autres municipalités ont demandé à leurs citoyens de les apporter à un endroit précis de la municipalité. À partir de ces dépôts, les feuilles ont été prises en charge par la Régie. Pour ce faire, la Régie a utilisé son camion et ce sont les employés de la Régie qui ont effectué la collecte. On estime à plus de 172.85 tonnes métriques les matières (feuilles) qui ont été détournées de l'enfouissement et acheminées chez des récupérateurs ou gardées au lieu d'enfouissement pour en faire du compost.

RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX ET AUTRES

En 2004, la Régie organisait pour la huitième année consécutive une collecte de résidus domestiques dangereux sur son territoire. L'activité s'est tenue les 29 et 30 mai et les 05 et 06 juin 2004.

L'activité s'est tenue dans cinq (5) municipalités du territoire soit :

- | | |
|-----------------------------|--------------|
| 1. Ville de Saint-Georges : | 2 journées; |
| 2. Saint-Prosper : | 1/2 journée; |
| 3. Saint-Côme-Linière : | 1/2 journée; |
| 4. Saint-Martin : | 1/2 journée; |
| 5. La Guadeloupe : | 1/2 journée. |

Cette collecte a permis de prendre en charge :

- 27 513.80 kilos de matières dangereuses;
- 4 705 pneus;
- +/- 150 bonbonnes de propane (BBQ);
- 716 batteries d'autos, VTT, etc.;
- 4 579 kilos de textiles, livres, jouets et petits appareils ménagers;
- 35,908 kilos de métaux;
- 207 ordinateurs et/ou composantes.

La prise en charge de ces matières a été faite comme suit :

17 095.70 Kg :	Clean Harbors Québec Inc., pour disposition sécuritaire et/ou valorisation;
10 418.10 Kg :	Peintures Récupérées du Québec;
Batteries d'autos :	A. Gagnon Récupération & Fils Ltée;
Bonbonnes de propane :	Patrice Larivière de Saint-Zacharie;
Pneus :	Recufor Inc.;
Ordinateurs :	CFER Bellechasse;
Métaux :	Opération Vieux Métaux – St-Honoré de Shenley;
Livres, textiles, jouets :	Société de Bienfaisance G.E.H. de La Guadeloupe.

COMPOSTEURS DOMESTIQUES

La Régie a donné deux (2) séances de formation sur le compostage domestique. Environ 100 personnes ont assisté à ces formations et la Régie a vendu 49 composteurs.

LIEU D'ENFOUISSEMENT

La Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud exploite le lieu d'enfouissement situé dans le rang Saint-Joseph à Saint-Côme-Linière. Il fut acheminé à l'enfouissement un total de 25 806,64 tonnes métriques au cours de l'année 2004. De ce tonnage, 19 608,44 tonnes métriques furent transportées par des bennes à déchets conventionnelles et 3 318,22 tonnes métriques ont été transportées soit par

boîte « roll off » ou par un autre genre de camion. De plus, la Régie a reçu 2 879.98 tonnes métriques de boues provenant de systèmes de traitement des eaux usées des municipalités membres de la Régie. Depuis 2003, la Régie n'accepte plus de terre contaminée à son lieu d'enfouissement peu importe le degré de contamination.

De ce total de 25 806.64 tonnes métriques :

TONNAGE PROVENANCE

64,70 % Ville Saint-Georges
6,60 % Saint-Côme-Linière
5,00 % Saint-Prosper
3,70 % La Guadeloupe
3,70 % Saint-Martin

Le reste est réparti parmi les autres municipalités.

En ce qui concerne les 3 318.22 tonnes métriques transportées par camion de type « Roll off » ou autres, 1 153.61 tonnes métriques provenaient du secteur commercial (98,24% de Ville Saint-Georges), 782.13 tonnes métriques de débris de construction/démolition (68.21% provenant de Ville Saint-Georges et 10.09% de Saint-Côme-Linière), 1 135.79 tonnes métriques de déchets industriels (52.14% de Ville Saint-Georges et 47.67% de Saint-Côme-Linière) et 197.40 tonnes métriques provenant d'institutions (100% de Ville Saint-Georges).

En ce qui concerne les boues provenant de système d'épuration des eaux, 2 874.32 tonnes métriques provenaient de Ville Saint-Georges et 5,66 tonnes métriques de Saint-Prosper.

Pour référence voir le rapport ci-joint annexé (P.Paquet 05-01-03).

Tout ce volume (25 806.64 tonnes métriques) a utilisé un espace de 42 162 mètres cubes dans l'aire d'enfouissement autorisée et ce dans les cellules 1, 2 et 3 de la zone « H ». (Voir rapport de volumétrie signé par Monsieur Richard Poulin, arpenteur géomètre en date du 17 février 2005, annexe 2). Le plan d'arpentage demandé à la condition 16 du décret est également déposé au bureau de la Régie.

De la capacité autorisée au décret (1 167 000 mètres cubes), il reste donc une capacité à utiliser de 1 076 015 mètres cubes, établie comme suit :

Capacité autorisée	---	1 167 000 mètres cubes
Utilisation 2002	11 998 mètres cubes	1 155 012 mètres cubes
Utilisation 2003	36 835 mètres cubes	1 118 177 mètres cubes
Utilisation 2004	42 162 mètres cubes	1 076 015 mètres cubes

Pour recouvrir tout ce volume de matières résiduelles, la Régie a acheté 1 256.74 tonnes métriques de sable classe « A » pour placer dans les pentes des cellules utilisées et 7 638.96 tonnes métriques de sable classe « B » pour le dessus des cellules. De plus, la Régie utilise une toile de type « Voghel » pour le recouvrement journalier.

La confection des chemins d'accès à l'aire de déchargement des camions a nécessité l'achat de 13 713.83 tonnes métriques de tuf (voir annexe 6).

Une partie de cette quantité de tuf a également servi à recouvrir les matières résiduelles.

COMITÉ DE VIGILANCE

Il est prévu à la condition 11 du décret #694-2000, la création d'un comité de vigilance.

Il n'a pas eu de rencontre de ce comité en 2004. Monsieur Roger Turcotte s'est informé auprès de Monsieur Jean-Marc Demers, représentant le comité de citoyens de St-Côme-Linière, à l'effet de savoir sa disponibilité et ce dernier ne semblait pas avoir le temps nécessaire. Il a par ailleurs affirmé suivre le dossier et que s'il avait des questions il les poserait.

Il est prévu qu'en 2005, ce comité sera relancé.

FIDUCIE

La Régie avait à constituer une Fiducie (condition 15 du décret) afin d'accumuler les garanties financières nécessaires à la gestion post-fermeture du lieu d'enfouissement. Selon cette condition, une somme évalué à 4 351 298.00\$ doit être disponible le 31 décembre 2026. La Régie Intermunicipale du comté de Beauce-Sud s'est conformé et a signé avec Fiducie Desjardins Inc. le 02 avril 2002 une convention à cet effet et elle y a déposé 1.00\$ dollars.

Le rapport signé le 18 avril 2002 par Monsieur Jacques Demers de MERCER Ltée, établissait entre 1.45\$ et 2.91\$ par mètres cubes la somme à injecter annuellement par la Régie dans la fiducie.

Compte tenu que les revenus annuels d'une telle fiducie son imposable au niveau fédéral, la Régie a entrepris en 2002 des démarches afin de faire modifier la loi de l'impôt sur le revenu au Canada. Une rencontre a cet effet a eu lieu entre les représentants des deux (2) parties le 21 octobre 2002 à Montréal.

Le 17 juillet 2003, Monsieur Steven R. Richardson, sous-ministre adjoint principal, déclare être prêt à recommander les modifications demandées à la loi (voir annexe 3).

En attendant ces modifications, la Régie place un certain montant annuellement dans un compte appelé « Fond réservé traitement futur ». En 2004, la Régie y a placé 100 000.00\$ dollars. Le total accumulé dans ce fond au 31 décembre 2004 s'élevait à 1 658 688.00\$ dollars.

TRAITEMENT DU LIXIVIAT ET AUTRES ANALYSES

La Compagnie Aquatech, Société de Gestion de l'eau inc., exploite le système de traitement des eaux de lixiviation de la Régie. Le contrat a été signé le 21 septembre 2000 et était valide jusqu'au 30 avril 2004. Le forfait annuel était de 36 000.00 \$ dollars par année plus taxes. Ce contrat a été prolongé jusqu'au 30 juin 2004.

À partir du 01 juillet, suite à un appel d'offre, la compagnie Aquatech, Société de Gestion de l'eau inc. a été reconduite dans ses fonctions pour une période de cinq (5) ans soit du 01 juillet 2004 jusqu'au 30 avril 2009 inclusivement. Le montant pour l'année 2004 était de \$ 3 340.00 dollars par mois plus taxes.

L'opération a débuté le 04 juin 2004 jusqu'au 07 décembre 2004 soit un total de 186 jours de traitement. Le débit total traité a été de 134 283 mètres cubes. Les filtres au sable ont fonctionné à 722 mètres cubes par jour, ce qui équivaut à 114% par rapport à leur conception.

Les rapports complets d'Aquatech sont disponibles pour consultation au siège social de la Régie Intermunicipale du comté de Beauce-Sud sur les heures normales de bureau et une copie sera transmise à Madame Ruth Drouin, ingénieure à la Direction Régionale du ministère du Développement durable et des Parcs à Sainte-Marie. Ce rapport comprend également les résultats d'analyses des eaux souterraines, des eaux de surfaces et de l'eau potable.

COLLECTE DES ENCOMBRANTS MÉNAGERS

Depuis le 03 novembre 2003, la Régie offre un nouveau service. Il s'agit de la collecte des encombrants ménagers. On entend par encombrants ménagers les articles tels : cuisinière, réfrigérateur, congélateur, lave-vaisselle, laveuse-sécheuse, ameublement de cuisine, de chambre à coucher incluant matelas, sommier, réservoir à eau, réservoir à l'huile, bibliothèque, bureau de travail, système informatique, système de son, téléviseur, fournaise, poêle à bois, bain, lavabo, toilette, balançoire, bicyclette, tondeuse, B.B.Q., etc.

Lorsque ces « encombrants » sont encore bons, ils sont dirigés vers un comptoir d'entraide local. Lorsqu'ils ne sont plus utilisables, ils sont dirigés vers des endroits où ils seront éliminés de façon sécuritaire ou valorisés.

En 2004, la Régie a répondu à 2 941 demandes. De ce nombre total de 2 941 demandes, la Régie a détourné pour valorisation 168.42 tonnes métriques de métaux (réservoir à eau, appareils ménagers non réparables etc.) et 17.45 tonnes métriques de meubles ont été dirigés vers le comptoir d'entraide. Enfin, 110.36 tonnes métriques d'autres matières (matelas, divan, sofa) non récupérables ont été éliminées dans le lieu d'enfouissement faute de débouchés (voir annexe « 5 »).

PRINCIPALES RÉALISATIONS AU COURS DE L'ANNÉE 2004

- **Plan de gestion des matières résidentielles :** En 2003, la Régie a complété son mandat reçu de la MRC Beauce Sartigan, a rencontré toutes les exigences et a obtenu l'accord du ministère de l'Environnement le 01 décembre 2003. Le PGMR conçu par la Régie pour le compte de la MRC Beauce-Sartigan est entrée en vigueur le 05 août 2004. (voir annexe 4)
- **La Régie débute les procédures nécessaires afin d'éventuellement procéder à confection de quatre (4) cellules destinées à recevoir les matières résiduelles.**
- **Achat d'une balance portative nécessaire lors des collectes de résidus domestiques dangereux.**
- **La Régie dépose sa candidature au concours des prix « Phoenix ». Elle n'est pas retenue.**
- **La Régie publie un « Guide de Gestion des Ressources », lequel est distribué à toutes les portes sur le territoire. Ce guide comprend également la date de collecte des bacs bleus par secteur jusqu'en 2010.**
- **Embauche de Madame Josée Larivière au service du secrétariat-comptabilité.**
- **Prolongement du réseau d'égout sanitaire, afin de desservir le siège social et la déchetterie.**
- **Construction du siège social et de la déchetterie sur les lieux même du lieu d'enfouissement.**
- **Financement du règlement #30-01 au montant de \$ 3 167 000.00 dollars. Le règlement initial était de \$ 3 498 027.00 dollars.**

- **La Régie annule à toute fin que de droit la promesse de subvention faite à Recycle en Beauce et la transfère à la Société de Bienfaisance G.E.H. inc., toujours dans le même but, soit ouvrir une Ressourcerie sur le territoire.**
- **Départ de Monsieur Martin Paquet.**
- **Départ de Monsieur Jean-Claude Leblond.**
- **Embauche de Monsieur Denis Fortier.**
- **Nouvelle politique de travail pour les employés de la Régie pour la période 2004 à 2008 inclusivement. (5 ans)**
- **Signature d'une entente avec A.S.A. Biogaz inc.**
- **Adoption du règlement # 36-04. (Budget 2005)**
- **Encaissement d'une subvention au montant de \$ 7 500.00 dollars de Collecte Sélective Québec via son programme « Amélioration de la Performance ».**
- **Implantation d'un REER collectif pour les employés à compter de janvier 2005.**

OBJECTIFS ET PRÉVISIONS POUR 2005

- **Déménagement au siège social de la Régie à l'entrée du lieu d'enfouissement.**
- **Aménagement de la déchetterie (parc à conteneurs) intérieure au lieu d'enfouissement.**
- **Achat de nouvelles clôtures « parc-papier».**
- **Construction de quatre (4) nouvelles cellules dans la zone « H », ainsi que divers travaux reliés à l'enfouissement.**
- **Reconduction des activités suivantes : cours sur le compostage domestique, collecte des arbres de Noël et des feuilles mortes, collecte itinérante de résidus domestiques dangereux, de pneus, de textiles, de jouets, de métaux et de systèmes informatiques.**
- **Poursuite de diverses études et faire auprès du conseil d'administration des recommandations.**

- **Établissement d'un plan de communication pour faire suite au plan de gestion des matières résiduelles.**

PERSONNEL AU 31 DÉCEMBRE 2004

Le personnel de la Régie était composé de :
Monsieur Roger Turcotte, secrétaire-trésorier;
Madame Josée Larivière, secrétaire-comptable;
Monsieur Rosaire Paquet, contremaître;
Monsieur Pierre Paquet, technicien en génie civil et préposé au poste de pesée;
Monsieur Denis Fortier, journalier;
Monsieur Jean-Claude Fortin, journalier affecté à la collecte des encombrants;
Monsieur André Veilleux, préposé à temps partiel au poste de pesée.

Voilà en résumé l'essentiel des réalisations de la Régie Intermunicipale du comté de Beauce-Sud au cours de l'année 2004, ainsi que ses principales orientations pour 2005.

ROGER TURCOTTE
Secrétaire-trésorier
Le 03 mars 2005

RT/jl

p.j. 6 annexes